



PREFECTURE DE LA REGION RHÔNE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHÔNE

CABINET DU PREFET
Communication Presse

Lyon, le 12 décembre 2008

Communiqué de presse

Point sur la situation des Roms dans l'agglomération lyonnaise

Pendant plusieurs années, les élus de l'agglomération lyonnaise ont déploré l'existence de plusieurs bidonvilles de grande ampleur qui constituaient autant de zones indignes, symboles d'un autre temps et en décalage au regard des ambitions de la métropole européenne que constituent Lyon et les grandes communes qui l'entourent. Dès son arrivée dans le département et en étroite concertation avec les élus concernés, Jacques Gérard, préfet du Rhône, a souhaité mettre un terme définitif à cette situation inacceptable. Sa détermination a été confortée par l'absence de résultats probants en comparaison aux efforts engagés jusque là par l'Etat auprès des populations Roms dans ces bidonvilles paupérisés.

En effet, toutes les actions engagées depuis janvier 2007 avaient donné des résultats très limités. Le préfet avait pourtant consenti, en mars 2008, à signer la convention financière de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) attribuant à l'ALPIL (Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement) la mission rémunérée d'améliorer les conditions d'hébergement et les capacités d'intégration des populations Roms. Là encore, les résultats n'étant pas au rendez-vous, le préfet vient de mettre un terme à cette MOUS.

Il souhaite par ailleurs rappeler que, **sur le seul site du « carré de la soie » à Villeurbanne, durant le premier semestre 2007**, où 456 personnes dont 167 enfants, résidant dans le bidonville, avaient été identifiés et contactés par les services, **plus de 200 000 euros ont été engagés par l'Etat :**

- 26 000 € au titre des crédits de l'ACSE (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) pour financer la mission d'animation confiée à l'ALPIL avant même la signature de la MOUS ;
- 80 063 € au titre des crédits ALT (allocation logement temporaire) pour financer la mise à disposition de 57 logements temporaires ;
- 50 000 € au titre des crédits de l'ACSE pour financer l'accompagnement social lié à la prise en charge de 50 personnes dans un foyer social géré par l'association ARALIS ;
- 44 674 € au titre du budget consacré à la lutte contre les exclusions ;
- 6 320 € au titre des crédits de l'ANPE pour le financement de 4 sessions d'évaluation professionnelle.

Au moment de l'expulsion, le 1^{er} août 2007, les efforts des services de l'Etat se sont poursuivis et ne se sont pas résumés à une opération de reconduite. Des personnes atteintes de tuberculose ont été immédiatement admises en soin et 18 familles Roms composées de 52 personnes ont été hébergées puisqu'elles avaient manifesté au moment même de l'expulsion leur intention de s'insérer par le travail.

Or, seize mois après, lorsque l'on veut bien s'intéresser aux résultats effectifs de ces actions, on constate que deux familles seulement ont accepté l'intégration par le travail et ont pu bénéficier d'un logement social.

Un bilan similaire a pu se vérifier pour le bidonville de Vénissieux que le préfet a fait évacuer, dans les mêmes conditions, peu de temps après celui du « carré de la soie ».

.../...

L'autre mise au point que souhaite faire le préfet porte sur le droit au séjour et les procédures de reconduite à la frontière. Pour mettre en œuvre sa décision de favoriser la démolition du bidonville « carré de la soie », démolition ardemment souhaitée par les élus, il a demandé à l'ANAEM (l'Agence Nationale des Etrangers et des Migrations) de procéder à l'examen individuel des situations.

Toutes les personnes ont été individuellement consultées et un constat s'est imposé : de nombreuses propositions d'intégration par le travail ont été refusées et la scolarisation des enfants n'a été que très minoritairement respectée. Aussi, au moment de l'évacuation, c'est l'aide au retour qui a été majoritairement choisie par les familles qui ont été, de ce fait, reconduites à la frontière. Certains d'entre elles sont d'ailleurs depuis revenues en France et se trouvent en situation irrégulière. Pour ces familles-là, il n'y aura pas d'attribution d'une seconde aide au retour. En cas d'interpellation par les services, elles seront reconduites à la frontière selon les voies légales habituelles.

La situation actuelle n'est pas pour autant satisfaisante car même si leur nombre a incontestablement et fortement baissé, il y a toujours des populations Roms en situation irrégulière sur l'agglomération lyonnaise comme d'ailleurs dans de nombreuses métropoles européennes.

Toutefois, obéissants aux conseils qui leurs sont donnés, leurs comportements ont évolué dès qu'ils arrivent sur le territoire des dites métropoles. A Lyon comme ailleurs, ils se regroupent en plus petits nombres ce qui a pour conséquence un isolement des familles dans divers squats connus ou clandestins totalement inadaptés.

Leurs conditions de sédentarisation précaire en petits squats sont dangereuses et elles apparaissent sans issue pour les adultes et les enfants qui les accompagnent. Pour sa part, le préfet a toujours accompagné, sans délai, du concours de la force publique les ordonnances judiciaires d'expulsion qu'il a reçues.

Chaque fois qu'un squat est évacué, l'ANAEM et les services dépêchés au contact des squatters leur proposent, mais avec le même taux d'échec que pour le « carré de la soie », une intégration par le travail. Les familles font donc l'objet d'une proposition d'aide au retour lorsque c'est possible et, dans les autres cas, d'une reconduite à la frontière sans aide.

Le préfet continuera à appliquer sans faillir cette procédure que la loi lui impose et qui constitue, à court terme, la meilleure réponse.

Mais le changement de comportement précédemment évoqué rend plus aléatoire l'action de l'Etat puisque, désormais, les services n'ont pas connaissance des situations isolées, sauf circonstances ou signalements particuliers.

Si des idées de solutions durables et non précaires auxquelles les services de l'Etat n'auraient pas pensé se font jour, le préfet est prêt à les étudier. En effet, l'Etat n'a pas vocation à feindre d'ignorer la problématique des Roms mais il lui est difficile d'agir sur des situations clandestines et organisées comme telles. Dans le cadre de la loi et du pouvoir d'appréciation qui lui est réservé, le préfet est tout disposé à entendre et à accompagner les propositions qui lui seront faites, dès lors que ces propositions concerneront des familles Roms qui auront manifesté de bonne foi leur souhait d'intégration, leur volonté et leur capacité de s'insérer par le travail et de se conformer aux lois de la République, notamment à celle de scolariser leurs enfants.

Contact : service presse préfecture – 04 72 61 66 84